



Retrait argent compte commun

Par zibi

bonjour

mon conjoint m'interdit de sortir de l'argent du compte commun car il n'y a que son salaire versé dans ce compte.

Par CToad

Bonjour,

êtes vous mariés, et si oui sous quel régime ?

Par Isadore

Bonjour,

Ce serait bien de ne pas ouvrir plusieurs sujets différents sur le même forum à propos du même sujet :
<https://www.forum-juridique.net/famille/compte-commun-bancaire-t34353.html>

Votre mari ne peut vous juridiquement vous empêcher de puiser de l'argent dans un compte-joint. S'il veut éviter que vous ne puissiez toucher à son salaire, il peut le verser sur un compte personnel ou le dépenser.

Par zibi

on est mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquets, pas de contrat de mariage

Par yapasdequoi

Puisque c'est un compte joint, vous avez autant le droit que lui de retirer des espèces, ou de faire un chèque ou de payer par virement.

Vous êtes en communauté, tout l'argent que chacun gagne appartient à la communauté.